

CRÉATION D'UNE IDENTITÉ SONORE POUR LE FONDS CULTUREL NATIONAL APPEL À CANDIDATURES

À l'occasion de son 45^{ème} anniversaire en 2027, le Fonds culturel national lance un appel à candidatures pour la création d'une identité sonore originale. Cette initiative vise à doter l'établissement public d'une identité sonore distinctive, conçue comme un véritable outil de communication, en cohérence avec ses missions de soutien à la création artistique et d'engagement en faveur du secteur culturel luxembourgeois.

Le concours comporte deux phases :

- une première phase avec un appel à candidatures et une procédure de sélection des candidats admis au concours d'idées ;
- une deuxième phase : le concours d'idées avec présentation d'une maquette.

Objet du concours

Cette identité sonore sera utilisée sur différents supports, notamment les dispositifs téléphoniques, les contenus audiovisuels et les supports de communication digitale.

Éligibilité

Sont éligibles :

- les compositeur·rice·s luxembourgeois·es ou résident·e·s au Luxembourg ;
- les candidat·e·s affilié·e·s à une société de gestion des droits d'auteur (ex. SACEM Luxembourg) et en mesure de céder les droits nécessaires à l'utilisation et à la diffusion de l'œuvre musicale faisant l'objet de cet appel. Les candidat·e·s devront garantir la titularité des droits sur les œuvres proposées et la possibilité de céder les droits d'exploitation (droits d'auteur et droits voisins). Une cession étendue des droits, permettant une utilisation libre par le Fonds culturel national, est requise.

Phase 1 : Appel à candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être introduits impérativement par le formulaire d'inscription en ligne sur www.focuna.lu. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 13 septembre 2026.

Documents requis

- Lettre de motivation des candidat·e·s ;
- Curriculum vitae artistique des candidat·e·s ;
- Dossier artistique comportant des samples ;
- Note d'intention artistique et sonore ;
- Attestation de cession de droits.

Évaluation

L'évaluation des candidatures sera effectuée par les membres du comité directeur du Fonds culturel national sur la base du parcours artistique du/de la compositeur·rice, de la pertinence de la démarche artistique et de son inscription dans la scène musicale au Luxembourg et ailleurs. À l'issue de cette phase, un maximum de 5 candidat·e·s sera invité·e·s au concours d'idées.

Phase 2 : Concours d'idées

Seuls les candidat·e·s sélectionné·e·s suite à la première phase (« candidature ») sont admis·e·s à présenter une maquette sonore.

Cahier des charges artistique et technique

La proposition devra répondre aux critères suivants :

- Composition originale et inédite, n'utilisant pas d'outils d'IA ;
- Identité sonore distinctive, mémorable et cohérente ;
- Caractère : accueillant, professionnel, contemporain ;
- Capacité à fonctionner en signature sonore institutionnelle ;
- Formats : WAV et/ou MP3 haute qualité ;
- Compatibilité multi-supports (téléphonie, web, vidéo).

Budget

Le montant global de l'enveloppe financière consacrée par le Fonds culturel national à la maquette de l'identité sonore est plafonné à un maximum de 10 000 EUR TTC. Ce montant total inclut, outre la conception et la réalisation de la maquette, tous les frais nécessaires à sa réalisation.

Les candidat·e·s seront tenu·e·s de remettre pour le dimanche 29 novembre 2026 :

- une démo de leur proposition ;
- un budget prévisionnel détaillé intégrant l'ensemble des postes de dépenses liés à la production finale de l'œuvre (enregistrement, arrangements, mixage, mastering, droits, etc.).

Rémunération

Chaque candidat·e sélectionné·e pour la deuxième phase, qui aura remis une maquette sonore conforme au présent règlement, sera rémunéré·e à raison de 500 EUR HTVA. En cas de réalisation de l'identité sonore par le/la lauréat·e, ce montant sera considéré comme acompte.

Les rémunérations seront versées aux candidat·e·s sur présentation d'une facture et après désignation du/de la compositeur·rice-lauréat·e.

Jury

Un jury est institué par le comité directeur, chargé d'émettre des avis sur les maquettes sonores remises, d'analyser les propositions et de désigner le/la compositeur·rice-lauréat·e, en motivant son choix.

Membres du jury

Cécile BULLOT, Philharmonie
Gregory CIMATTI, Le Quotidien
Sarah SAUPIN, Rockhal
Marie TRUSSART, Radio 100komma7
Silvano VIDALE, Vidalegloesener Graphic Design

Le secrétariat est assuré par Stéphanie Sauce du Fonds culturel national.

Propriété intellectuelle

Le Fonds culturel national passe commande à un-e compositeur-riche-lauréat-e pour la création d'une identité sonore qui constitue une œuvre originale spécifiquement conçue, et en acquiert la propriété libre de tous droits pour une durée de 20 ans.

Le/la compositeur-riche-lauréat-e est l'auteur-e de l'œuvre au sens de la législation sur la propriété intellectuelle, et en assume la conception ainsi que la supervision de la réalisation finale.

Le/la compositeur-riche-lauréat-e cède en exclusivité au Fonds culturel national la propriété matérielle de l'œuvre et des éléments la constituant (y compris notes, esquisses, descriptifs, documentation) ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle et droits voisins y attachés, sans restriction de lieu et pour une durée de 20 ans.

Par conséquent, le Fonds culturel national a le droit de présenter, publier et reproduire l'œuvre pour tous usages promotionnels, pédagogiques et documentaires. Le/la compositeur-riche-lauréat-e garantit au Fonds la libre disposition de tous les droits énumérés ci-avant.

Réalisation

La maquette retenue sera réalisée en une version principale (environ 60 secondes) constituant l'identité sonore du Fonds (empreinte mélodique / logo sonore) et peut-être déclinée en 3 à 5 versions courtes (environ 15 secondes chacune), adaptées à différents contextes d'utilisation.

Les déclinaisons pourront explorer différents univers artistiques (indicatifs) : jazz, classique, électronique, vocal, hip-hop, pop-rock, contemporain, ou toute autre approche pertinente. L'ensemble devra conserver une forte cohérence artistique, permettre une adaptabilité en boucle fluide et garantir une reconnaissance immédiate de l'identité du Fonds.

Un budget spécial sera accordé ultérieurement par le Fonds culturel national pour la réalisation des différentes déclinaisons.

Modalités de dépôt

Les candidatures sont à introduire via : www.focuna.lu

Calendrier indicatif :

Lancement de l'appel : 1^{er} juillet 2026

Phase 1 – dépôt des candidatures : 13 septembre 2026

Phase 2 – dépôt des maquettes sonores : 29 novembre 2026

Sélection finale : décembre 2026

Réalisation : janvier-février 2027

Présentation de l'identité sonore : 4 mars 2027 (jour d'anniversaire)